

13 OCT. 2023

063-200087302-20230914-B2023-04-03-DE

Réception par le préfet : 26/09/2023

Syndicat Mixte de Sioule et Morge
Montepdon
63440 SAINT PARDOUX

N° B2023-04-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 14 septembre à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 4 septembre 2023.

Nombre de membres : en exercice : 17
Présents : 14 Pouvoirs : 0
Votants : 14

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE); Sébastien BLANC (LOUBEYRAT); Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES); Gregory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Karina MONNET (ARTONNE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Marc CARRIAS (EFFIAT); Olivier COUCHARD (MANZAT); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX)

Madame Jocelyne LELONG a été élue secrétaire de séance.

Objet : BULLETIN DE MUTATION POUR LA PARCELLE YC85 LOCALISEE SUR LA COMMUNE DE ST OURS LES ROCHES

Par courrier en date du 4 août 2023, le Syndicat de Sioule et Morge a reçu un bulletin de mutation en vue de l'exploitation de la parcelle YC 85 localisée sur la commune de Saint Ours les Roches, par Monsieur Franck BARGHOUX, agriculteur localisé à la Courteix.

Précédemment, cette parcelle était exploitée par Monsieur Jean-Marc MERLE, agriculteur localisé à Chausselle, ce dernier ayant pris sa retraite.

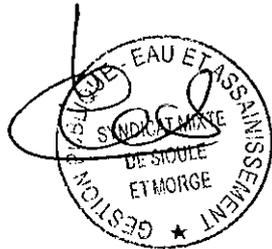
La parcelle YC 85 a une surface cadastrale de 6048 m², mais le bulletin de mutation ne concerne qu'une surface de 4900 m² (sans les talus).

Le Président propose aux membres du Bureau de l'autoriser à signer ce bulletin de mutation.

Il est précisé que lors de sa réunion du 14 septembre 2023, le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge a donné un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer le bulletin de mutation concernant la parcelle YC85 localisée à Saint Ours les Roches.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 14 septembre 2023,

Le Président,
Luc CAILLOUX